

## L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

|   |   |
|---|---|
| <b>Intitulé de l'action</b>                     | Accompagnement global - prise en charge simultanée de problématiques sociales et professionnelles, par l'intervention conjointe d'un travailleur social et d'un conseiller dédié de Pôle Emploi.  |
| <b>Contexte</b>                                 | <p><u>National</u> : le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et les préconisations de la Conférence sociale de juin 2013 conduisent à un approfondissement des relations entre Pôle emploi et les Départements. L'accompagnement global, nouvelle modalité d'accompagnement, est intégré à l'offre de service de Pôle Emploi en 2015.</p> <p><u>Départemental</u> : Pôle Emploi et le Conseil Général de ..... s'associent pour mettre en œuvre dès 2015 cette nouvelle modalité d'accompagnement du public.</p>  |
| <b>Public</b>                                   | Demandeurs d'emploi confrontés à des difficultés à la fois d'ordre social et professionnel, qu'ils soient allocataires du rSa ou non.   |
| <b>Objectifs principaux</b>                     | <p>Favorisant le rapprochement d'expertises, l'accompagnement global va permettre:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aux conseillers Pôle emploi d'élaborer des parcours prenant davantage en compte des aspects sociaux ;</li> <li>➤ Aux travailleurs sociaux de s'appuyer sur les compétences professionnelles des conseillers Pôle emploi.</li> </ul> <p>Afin d'apporter à une partie du public suivi un accompagnement complet permettant la résolution simultanée de problématiques sociales et professionnelles ;</p>  |
| <b>Durée de l'accompagnement</b>                | 12 mois. Reconduction possible pour 6 mois.   |
| <b>Prescription et conditions d'intégration</b> | <p>A l'initiative d'un conseiller Pôle emploi ou d'un travailleur social, un diagnostic partagé peut être mis en place pour un demandeur d'emploi afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'approfondir l'analyse de la situation professionnelle avec un conseiller dédié à l'accompagnement global</li> <li>• d'approfondir l'analyse de la situation sociale du demandeur d'emploi avec un travailleur social</li> </ul> <p>En vue de déterminer de façon concertée les actions à entreprendre pour répondre à ses besoins sur les deux champs.</p> <p>Modalité de mise en œuvre du diagnostic partagé : réalisation d'un diagnostic par un premier professionnel, puis orientation vers le second professionnel pour réaliser la seconde partie du diagnostic ; possibilité de réception conjointe sous forme d'entretien tripartite, mais dans la majorité des cas, les diagnostics seront réalisés séparément.</p> <p>L'entrée en accompagnement global se fait dès lors que ce diagnostic partagé est réalisé, sur accord du demandeur d'emploi et sur décision concertée des deux professionnels.</p> |

|   |  |
|---|--|
| <b>Modalités de l'accompagnement</b>    | <p>Pendant cet accompagnement, le conseiller dédié Pôle emploi s'assure, en lien avec le professionnel du travail social, de la réalisation effective des actions et de leur impact. Le conseiller Pôle Emploi et le professionnel du travail social sont co-responsables de l'articulation du parcours et de sa réalisation. Chacun agit dans le respect du cadre déontologique défini pour l'exercice de ses activités.</p> <p>Des points d'échanges intermédiaires sont déterminés en fonction des besoins et des actions proposées.</p>  |
| <b>Volume</b>                           | <p>36 conseillers Pôle Emploi dédiés à 100% de leur temps de travail sur cette mission (co-financement des postes par le Fonds Social Européen) sur le département (1000 postes au niveau national).</p> <p>→ voir cartographie</p> <p>File active par conseiller dédié : 70 à 100 personnes<br/>File active totale : 2520 à 3600 personnes.</p>   |
| <b>Travailleurs sociaux concernés</b>   | <p>L'ensemble des travailleurs sociaux en MDS.</p> <p>Pour les BRSA, selon le protocole d'accueil, d'orientation et d'accompagnement territorial et les capacités d'accueil des diverses structures: travailleurs sociaux de MDS, lieux d'accueil associatifs et CCAS (+ Assistantes social de la CAF pour les allocataires du RSA majoré).</p>  |
| <b>Territoires</b>                      | <p>Tout le Département - 1 à 2 conseillers seront affectés sur chacune des 27 agences Pôle Emploi du département.</p>  |
| <b>Contractualisation pour les BRSA</b> | <p>Pour les BRSA en file active d'un lieu d'accueil → le LA reste référent unique pendant la durée de l'AG. Ensuite si la situation le permet, réorientation vers un référent emploi pour poursuivre le parcours professionnel.</p> <p>Pour les BRSA orienté pour un accompagnement global par Pôle Emploi, vers un lieu d'accueil → le LA devient référent unique – cela implique une réorientation via le pôle d'insertion.</p> <p>Le Contrat d'Engagement Réciproque est donc réalisé par le travailleur social pour des raisons de suivi de file active. Toutefois à l'entrée en accompagnement global, le conseiller dédié Pôle Emploi conclut avec l'utilisateur un Contrat d'engagement et réalise un livret d'accompagnement retraçant l'évolution du parcours emploi de la personne pendant l'accompagnement.</p> |